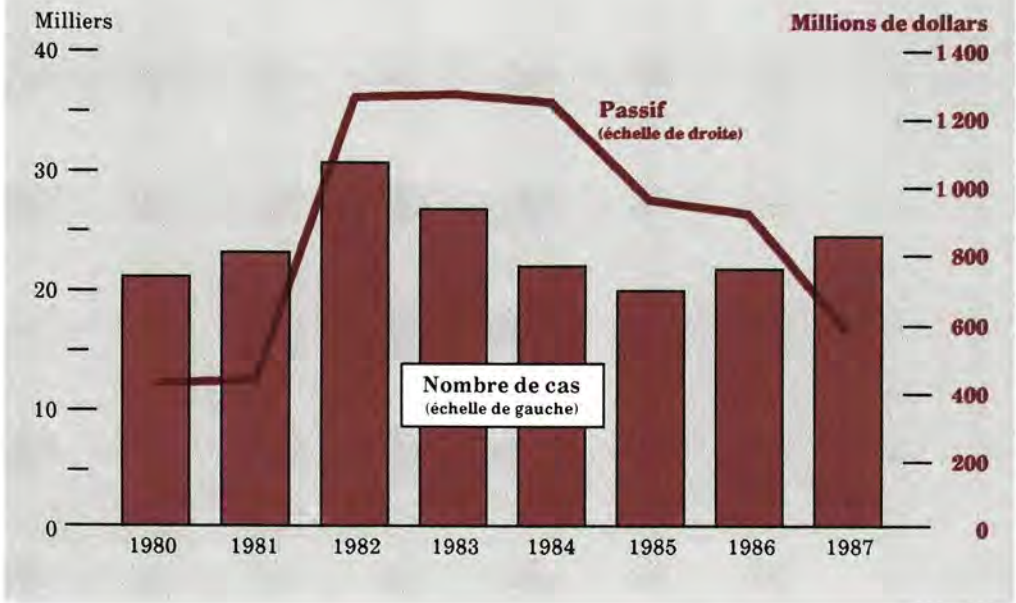


Graphique 18.1

Faillites de consommateurs

Le séquestre résulte en général de l'initiative d'un créancier nanti désireux de protéger son investissement dans une entreprise insolvable. Dans la majorité des cas de séquestre, comme dans bien des faillites commerciales, les réclamations des créanciers non nantis perdent tout effet (ou presque) dès que le créancier nanti réalise sa garantie (voir les tableaux 18.20 à 18.23).

18.4 Assurances

Environ 900 compagnies et sociétés d'assurances exercent leur activité au Canada. On trouvera dans les rapports des surintendants des assurances des provinces des renseignements détaillés sur les genres d'assurances que chaque compagnie ou société peut offrir, ainsi que des données statistiques connexes. La statistique financière des compagnies à charte fédérale et des sociétés de secours mutuels paraît dans le rapport annuel du surintendant fédéral.

18.4.1 Assurance-vie

Le montant global d'assurance-vie en vigueur au Canada, à la fin de 1987, s'élevait à 828 milliards de dollars (763 milliards de dollars en 1986). En 1987, 155 sociétés, une de moins qu'en 1986, étaient enregistrées auprès du Département fédéral des Assurances pour vendre de l'assurance-vie (59

canadiennes, 11 britanniques et 85 étrangères). Il y avait également 39 sociétés de secours mutuel enregistrées (16 canadiennes et 23 étrangères).

Le tableau 18.24 présente des chiffres pour certaines années, à compter de 1880, sur les montants des nouvelles assurances souscrites et une analyse des montants en vigueur à la fin de l'année. Le tableau 18.25 compare les nouvelles assurances souscrites et les montants totaux des polices en vigueur pour la période allant de 1984 à 1987.

Le montant net des primes d'assurance souscrites en 1987 totalisait 5,2 milliards de dollars, comparativement à 4,6 milliards de dollars en 1986 et à 4,2 milliards de dollars en 1985. Le tableau 18.26 présente, selon la province, une ventilation du revenu touché entre 1984 et 1987 au seul chapitre des primes directes souscrites.

Les principales catégories d'actif et de passif des compagnies d'assurance-vie à charte fédérale figurent au tableau 18.27. Quant au tableau 18.28, il présente les principales sources de revenu et certains postes de dépense.

Chiffres moyens des montants d'assurance souscrite. Exception faite des personnes n'ayant pas d'assurance-vie, le montant moyen de la protection de chaque personne assurée atteignait environ 55 200 dollars au 31 décembre 1986.